

## COMMUNE DE SANILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Sanilhac se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie de Sanilhac, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AMELIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024

Présents : Jean-Louis AMELIN, Monique EYMET, Éric REQUIER, Cédric POMMIER, Jean-José CHAMPEAU, Catherine DUPUY, Jean-Marie LESTRADE, Sara SABOURET-GUERIN, Philippe VERNON, Emilie LABROT, Julie PRIVAT, Philippe ANTOINE est arrivé en retard à 19h04, Stéphanie GONZALO, Peggy SALABERT, Nathalie GUENARD, Emmanuel MARCON, Brigitte RAPHA, Jean-François LARENAUDIE, Cécile DUBOTS, Sébastien CHAUMOND, Catherine DORET, Vincent DAVID.

Absents avec pouvoir : Isabelle DEBORD a donné pouvoir à Peggy SALABERT, Laurent JACOLY a donné pouvoir à Jean-Louis AMELIN, Gaëtan THOMASSON a donné pouvoir à Emmanuel MARCON, Hervé JAVERZAC a donné pouvoir à Jean-José CHAMPEAU ;

Absents : Florian MOUTARD, Johan CHARTRAN, Anthony PAUTARD.

Secrétaire de séance : Cédric POMMIER

Nombre de conseillers :

En exercice	29	VOTE	
Présents	22	Pour	24
Procurations	4	Contre	
Exprimés	24	Abstentions	

**DD17032024 - Compte administratif 2023 – Budget annexe Multiple Rural**

Monsieur Jean-José CHAMPEAU, rapporteur, présente le Compte administratif 2023 du Budget annexe Multiple Rural.

Monsieur Jean-Louis AMELIN (*avec un pouvoir*), Maire de Sanilhac, quitte la salle pour la mise au vote ; la présidence est assurée par Jean-François LARENAUDIE.

Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Multiple Rural.

Fait et délibéré à Sanilhac,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 2/04/2024  
Le Maire,

Jean-Louis AMELIN

Affiché le 2/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en Préfecture.



**Compte administratif 2023 – Budget annexe Multiple Rural**

	<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chap 011	Charges à caractère général	21 650,00 €	753,51 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400,05 €	145,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	13 032,00 €	0,00 €
Chap 66	Charges financières	433,95 €	433,74 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	745,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>36 261,00 €</b>	<b>464,77 €</b>

	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	33 826,67 €	33 826,67 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	2 434,33 €	6 203,64 €
<b>TOTAL</b>		<b>36 261,00 €</b>	<b>40 030,31 €</b>

	<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10 576,03 €	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	237 410,97 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>247 987,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

	<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	<b>BP 2023</b>	<b>CA 2023</b>
Chapitre 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	247 586,95 €	247 586,95 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400,05 €	145,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>247 987,00 €</b>	<b>247 731,95 €</b>